

Réunion du Conseil Municipal
Du 28 mai 2010 à 18H
Compte-rendu

Présents : MM. BLOND, FAURE, GARREAU, CHALARD, BUISSON, MAZEAU, LUCHON, PATAUD, KOWALSKI, Mmes BOUGOUIN, RIFFAUD, MORANGE, DEXET, NADAUD.

Absents : Néant

Excusé : M. LE PECULIER

Procuration : Néant

Secrétaire : Mme RIFFAUD

1) Compte rendu de la réunion du 10/05/2010

Pas d'observation

2) Modification des statuts de la CCVG

M. Le Président soumet au vote de l'Assemblée un projet de modification des statuts de la CCVG comportant la modification suivante :

- Adjonction dans le bloc des compétences facultatives de la compétence suivante :

* D – mise en place d'un Pôle d'Excellence Rurale ayant pour objet la télémédecine et la gérontologie en milieu rural

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la CCVG comme vu ci-dessus.

Pour information, M. le Président informe l'Assemblée d'une réunion qui aura lieu le 11 juin à la CCVG, avec les membres de l'Association Gérontélim, ayant pour objet la présentation du projet aux différents partenaires le 14 juin.

3) Eclairage Public : délégation de maîtrise d'ouvrage

M. le Président donne lecture à l'Assemblée du règlement d'adhésion relatif aux travaux et à l'entretien de l'éclairage public proposé par le SEHV. Par ce règlement, la Commune confie au Syndicat Energies Haute-Vienne l'exploitation de son réseau d'éclairage public. Cet entretien sera assuré aux conditions définies dans les marchés à bons de commande conclus par le Syndicat avec des entreprises privées. De même pour les travaux neufs, les marchés sont passés par le SEHV à qui la Commune donne mandat pour l'exécution des travaux ainsi que pour l'avance de leur financement.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve les termes du règlement d'adhésion qui entrera en vigueur au 01/01/2011.

4) Avis sur l'étude de l'organisation de l'accès aux soins de 1^{er} secours sur le territoire du Pays d'Ouest Limousin.

M. le Président explique à l'Assemblée que l'octroi de subventions, notamment celles de la Région, concernant les projets d'implantation des Maisons de santé pluridisciplinaires, sont liées à une étude de faisabilité sur le territoire du Pays d'Ouest Limousin. Ce sont les Communautés de Communes qui contractualiseraient avec le POL à hauteur de 9000€ chacune. La CCVG souhaite l'avis des conseils municipaux.

Le Président fait part de différents articles qu'il a lu sur le sujet. Les Maisons de santé pluridisciplinaires concernent des territoires dévitalisés au point de vue médical. Il semblerait qu'un seul projet verra le jour certainement vers ST-Mathieu. La Région ne financera qu'un seul projet. Payer une étude 9000€ pour prendre connaissance d'un état des lieux déjà connu ne semble pas avoir beaucoup d'intérêt.

M. Kowalski pense qu'il y a peut-être un intérêt pour la Commune d'investir dans un tel projet sans attendre de subventions mais seulement pour maintenir et garantir l'accès aux soins de la population.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis défavorable à l'étude de faisabilité proposée sur le territoire du POL. Cet avis sera transmis à la CCVG.

5) Affaires diverses

- Participation de la Commune aux dépenses de la navette pour une famille hors-zone : M. le Président fait part d'une lettre du Sivom « Vienne-Gorre » concernant une famille de Champsac. Le Maire de Gorre a proposé de prendre la moitié de la dépense à la charge de sa Commune. Après vive discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte exceptionnellement de prendre en charge l'autre moitié de la dépense soit 125€. Cependant à partir de la rentrée prochaine, la Commune ne prendra plus aucune participation pour les familles hors zone. Le Sivom devra bien préciser aux familles qui inscrivent leurs enfants du tarif qui leur sera appliqué si elles sont hors zone.
- Mme Morange rappelle qu'il y a encore un miroir à poser pour les véhicules qui viennent de la Rue Jean Jaurès.
- Elle propose ensuite d'améliorer sensiblement les vins d'honneur. Un changement de vins s'impose. Elle s'en occupera avec M. Luchon.
- Cinéma à la salle culturelle : écran trop petit pour les projections cinéma. Les délais étant trop courts pour la première séance du 25 juin, il est décidé de louer un écran et de maintenir le tarif à appliquer. Il y a peut-être une possibilité de subvention pour l'acquisition de l'écran.
- Mme Bougoin informe de la visite des DDEN à l'école. Rien de particulier à signaler.
- M. Garreau donne connaissance de l'entrevue que la Commission de la Communication a eu avec Mme Lacouche du Populaire du Centre. La commune a la possibilité d'insérer des articles sur le guide estival ou sur une page du journal pour un évènement particulier. Cela a un coût mais c'est un moyen de communication important. A étudier.

Fin de la séance à 19h30.